

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU ROVE**

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2025

Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 20 ; Pouvoirs : 6 ; Absents : 9

L'an deux Mil vingt-cinq, le seize septembre à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul SABATINO maire**, suite à la convocation en date du 9 septembre 2025.

ETAIENT PRESENTS : BARTOLI Michel - BONNET Marie-Claude - CADIERE Christiane - - CASABURI Francine - CAZABAN Claude - CORTES Jeanne - COSTE Raymonde – DEQUIVRE Claude - DESMATS Nicole FIORI Frédéric - GIRAUD Chantal - GUEVARA David – GROBEL Pierre - LAVAL Jacques - LILLO Sabine - MARTINEZ Véronique - MAZADE Alain- MAISONNEUVE Régis - MONTALBAN Francis — SABATINO Paul -

ONT DONNE POUVOIR : GUIDI Marie-Noëlle à BONNET Marie-Claude - SALAS Aline à BARTOLI Michel FERNANDEZ Danielle à MONTALBAN Francis – SACOMAN Roger à SABATINO Paul – CANGELOSI Laetitia à MAZADE Alain – ROSSO Viviane à DESMATS Nicole

ABSENTS : GUIDI Marie-Noëlle - SALAS Aline - FERNANDEZ Danielle - SACOMAN Roger - CANGELOSI Laetitia - ROSSO Viviane - - SOLE Jean-Pierre - JUAN Annie - MISSIMILLY Laurent -

SECRETAIRE DE SEANCE : BONNET Marie-Claude

2025/06 bis/06	DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT N1/2025
----------------	---

Le conseil municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code des communes ;
- Vu le budget primitif de la ville du ROVE pour l'exercice 2025 adopté par délibération N°2025-01-03 du 07/02/2025 ;
- Considérant la nécessité d'effectuer des inscriptions et ajustements budgétaires ;
- Vu le projet de décision modificative n° 1 au budget primitif 2025 présenté par Monsieur le Maire de la Commune du ROVE ;

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que la décision modificative de crédits n°1 fait apparaître une augmentation de crédits sur le budget primitif 2025 pour un montant de **459 460 €**.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **171 595 €**.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **287 865 €**.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative de crédits n°1 qui sera votée par chapitre et par opération et présentée ci-après.

Le Conseil Municipal, Oui ce qui précède et après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la décision modificative de crédits N°1 du Budget Primitif 2025 dont le détail est présenté en annexe de la présente délibération.
- **PRECISE** que le budget est voté au niveau des chapitres pour la section d'investissement avec définition des opérations détaillées et au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement.

VOTE / POUR 26 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre**


Le Maire
Paul SABATINO